

**Vous êtes professionnel
des arts et de la culture ?**

**Vous souhaitez être
accompagné dans
votre projet ?**

place

**plateforme
de coopération
pour l'emploi culturel**



Tutorat, aides financières,
formations : grâce au partage de
ressources, les professionnels
de la culture vous accompagnent
pour mener votre projet et
sécuriser votre activité.

Édito

L'économie créative est de plus en plus reconnue comme un élément moteur de notre croissance. Elle encourage l'innovation et développe l'esprit d'entreprise. Dans ce nouveau modèle en émergence, où économie et culture sont étroitement liées, vous avez donc un rôle majeur à jouer.

Pour autant, les métiers artistiques et culturels restent le plus souvent marqués par des trajectoires de vie atypiques qu'il s'agit d'accompagner au mieux. Avec le dispositif PLACE, le Département mobilise tout un réseau de partenaires et de ressources pour sécuriser les parcours professionnels et aider chacune et chacun dans la réalisation de ses projets.

La Gironde est une terre d'art et de culture, le Département s'engage pour valoriser cet atout !



Le Président du Département
de la Gironde,

Jean-Luc GLEYZE

- ▶ Le dispositif PLACE - Plateforme de coopération pour l'emploi culturel - s'adresse aux professionnels des arts, de la culture, de l'économie créative, ayant des difficultés d'accès à l'emploi et à l'activité rémunératrice durable.
- ▶ PLACE mobilise les politiques départementales en faveur de l'insertion, de la culture, de l'économie sociale et solidaire et de la dynamique associative.
- ▶ Il engage un ensemble d'acteurs (Pôle emploi, IDDAC, réseaux et associations, entreprises, collectivités territoriales, organisations publiques), et active des ressources en fonction des besoins de chaque participant.
- ▶ Le Département anime le dispositif en assurant un accompagnement global sur différentes dimensions de votre progression socioprofessionnelle : développement social, valorisation de soi et de ses propositions, mobilisation de compétences et de réseaux, ressources financières.
- ▶ Pour soutenir votre projet professionnel, le parcours PLACE mobilise le partage et l'acquisition de connaissances et compétences professionnelles, des aides au positionnement, un temps de tutorat, des aides financières.

Objectifs

- ▶ Consolider votre projet professionnel et ses conditions de viabilité économique, en vous aidant à surmonter les difficultés rencontrées
- ▶ Encourager et soutenir votre développement professionnel, dans le respect de votre identité artistique ou de votre projet dans le champ culturel
- ▶ Identifier et favoriser l'expression de vos capacités au sein des bons réseaux d'acteurs et de partenaires

Qui peut participer ?

Tout professionnel des arts et de la culture, résidant en Gironde, ayant des difficultés d'accès à l'emploi et à l'activité rémunératrice durable, sélectionné sur dossier et entretien.

Organisation de la sélection

- ▶ Vous êtes orienté :
 - soit par votre référent professionnel : Pôle emploi ou Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou Mission locale
 - soit par votre référent social : Maison du Département des solidarités ou Centre communal d'action sociale (CCAS).

Droits et obligations

Si vous êtes sélectionné, vos droits et obligations liés au RSA, à l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) (si vous êtes allocataire) et à l'inscription à Pôle emploi, sont maintenus pendant la durée de l'accompagnement.

S'il doit y avoir des déplacements et repas lors de l'accompagnement, les frais sont remboursés sur justificatifs, selon un montant forfaitaire.

Vous vous engagez à respecter les exigences de votre suivi de parcours et à vous rendre disponible pour remplir les objectifs fixés, sauf empêchements justifiés.

Les acteurs de votre suivi

Les différentes dimensions de votre parcours PLACE sont prises en charge par des professionnels qualifiés :

- ▶ pour le développement social : avec les services sociaux du Département et ses partenaires
- ▶ pour le développement professionnel : avec un réseau transdisciplinaire de professionnels artistiques et culturels animé par l'IDDAC, agence culturelle du Département
- ▶ pour la formation : avec la Région et Pôle emploi

Les avantages

Les accompagnements durant votre parcours favorisent les conditions de réalisation de votre projet.

Nous définissons avec vous les objectifs adaptés à votre situation et mobilisons des ressources et des outils tels que :

Le tutorat

Grâce à un temps de collaboration avec un professionnel ou une structure confirmés, différents objectifs sont visés : l'accès à de nouveaux réseaux professionnels, l'acquisition de nouvelles pratiques et références, l'échange et le transfert de compétences, le test ou le développement d'activités.

L'aide financière au projet

Elle permet de mobiliser des moyens matériels de la création, des frais de mobilité ou encore des outils de production et de diffusion nécessaires au développement de votre projet professionnel.

Des temps collectifs en ateliers

Après recueil et synthèse de vos besoins, nous vous proposons des ateliers de développement de vos compétences, de travail sur votre projet, ou encore de dynamiques d'entraide.

La dimension collective du dispositif PLACE permet d'assurer plusieurs dynamiques en réseau entre participants, avec les acteurs impliqués, dans le contexte des ateliers et des autres temps collectifs, durant la réalisation des tutorats.

Département de la Gironde

1 Esplanade Charles de Gaulle
CS 71223 - 33074 Bordeaux cedex
gironde.fr/place

Pour tout renseignement

Direction de la Culture
et de la Citoyenneté
place@gironde.fr
05 56 99 35 33 - 05 56 99 35 86

